

Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole

Tél. 02 23 62 22 34

 [@Rennes_presse](https://twitter.com/Rennes_presse)

Lundi 4 mai 2020

COVID-19

Déconfinement : la Ville de Rennes s'engage aux côtés des commerçants

À partir du 11 mai, de nombreux commerces vont être autorisés à rouvrir leurs portes. La Ville de Rennes s'engage aux côtés des commerçants, afin de les accompagner dans ce délicat processus de reprise. Objectif : garantir la protection des clients, des commerçants et de leurs salariés.

2 600 kits distribués aux commerces rennais

La Ville de Rennes va ainsi distribuer aux 2 600 commerces (hors cafés, hôtellerie et restauration), répartis dans toute la ville, un kit de reprise composé de deux masques en tissu, d'une visière de protection, de gel hydroalcoolique, d'une bombe de craie pour le marquage au sol et d'une affichette d'information sur les gestes barrières, à apposer sur les vitrines. Un guide qui recense les principaux conseils en matière d'hygiène, de propreté, d'accueil et de protection des clients et des salariés est d'ores et déjà [consultable et téléchargeable sur le site de la Ville de Rennes](#).

Ce guide se décline en 4 parties :

- Les risques de transmission du Covid-19 et les gestes barrières,
- 8 recommandations pour préparer la réouverture,
- Des conseils spécifiques pour certains secteurs d'activité,
- Les aides à mobiliser en cas de difficulté.

Ce matériel doit permettre à tous les commerçants de disposer d'un kit sanitaire minimum, dès l'ouverture de leur magasin, avant que le redémarrage des approvisionnements ne leur permette de s'équiper normalement.

La distribution se déroulera les vendredi 8 mai (de 14 h à 18 h), samedi 9 mai (de 9 h à 18 h) et lundi 11 mai (de 9 h à 18 h) à l'Opéra de Rennes, place de la mairie. Elle sera assurée par des agents de la Ville de Rennes et par l'association le Carré rennais, qui s'associe à la démarche. Le kit sera remis sur présentation [d'un bon à télécharger sur le site de la Ville](#) et à présenter à l'accueil dûment rempli.

Rappel des mesures mises en œuvre

Cette aide matérielle vient compléter les premières mesures prises par la Ville de Rennes et Rennes Métropole depuis le début de la crise sanitaire : [participation au fonds Covid-Résistance](#) à hauteur de 900 000 €, [suspension des loyers, charges et taxes perçus directement par les deux collectivités](#).
